

**Convention de services professionnels et d'honoraires d'huissier de Justice**  
**Sur saisie-exécution (art.680 c.pc.)**

PROVINCE DE QUÉBEC

District : \_\_\_\_\_

Cour : \_\_\_\_\_

N° de dossier . \_\_\_\_\_

Date du jugement : \_\_\_\_\_

Montant du jugement : \_\_\_\_\_

**IDENTIFICATION DES PARTIES**

<b>Créancier/Saisissant</b>	<b>Débiteur</b>
Nom:	Nom:
Adresse:	Adresse:
Ville Code postal:	Ville: Code Postal:
Tél.:	Tél.: Cell:
Courriel:	Courriel:

**LE CLIENT REMET :**

- une copie du jugement à exécuter (obligatoire)
- une copie du plumeitif ou de l'avis de jugement
- preuve de signification du jugement si applicable
- annexe si nécessaire
- Le créancier confirme n'avoir reçu aucun paiement partiel du montant de la créance
- Le créancier confirme avoir reçu la somme de \_\_\_\_\_ \$ en paiement partiel de la créancier\* en date du \_\_\_\_\_

\*\*\*\*Créancier\*\*\*\* : Si plusieurs paiements partiels ont été reçus, veuillez indiquer sur annexe le montant et la date de chaque paiement reçu

Initiales:



**INSTRUCTIONS DU CRÉANCIER (ART.680)**

- SAISIR LES BIENS DU DÉBITEUR QUI **SE TROUVENT EN LA POSSESSION D'UN TIERS** (art.711 Cpc);
- SAISIR **LES BIENS MEUBLES** DU DÉBITEUR ET EN DISPOSER POUR SATISFAIRE LA CRÉANCE;
- OBTENIR L'EXÉCUTION VOLONTAIRE AU MOYEN DE PAIEMENT ÉCHELONNÉ;
- SAISIR LES BIENS SUR LA PERSONNE DU DÉBITEUR (ART.722 CPC);
- SAISIR LES SUPPORTS TECHNOLOGIQUES (ART.727 CPC);
- SAISIR LES BIENS EN COFFRE-FORT (ART.729.1<sup>ER</sup> AL.CPC);
- SAISIR UN **VÉHICULE ROUTIER** IMMATRICULÉ (art.730 Cpc);

Marque: \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_ Année : \_\_\_\_\_

Plaque : \_\_\_\_\_ Couleur : \_\_\_\_\_ No. De série : \_\_\_\_\_

- SAISIR DE **L'ARGENT COMPTANT** (art.909 CcQ);
- SAISIR LES BIENS DU DÉBITEUR QUI **SE TROUVENT EN LA POSSESSION D'UN TIERS** (art.711 Cpc);

Nom du tier : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

- SAISIR **L'IMMEUBLE** DU DÉBITEUR ET EN DISPOSER POUR SATISFAIRE LA CRÉANCE (art.705 Cpc);
- Inclure la **désignation cadastrale** dudit immeuble;

**Certificat de non-appel** ci-joint : \_\_\_\_\_

- SAISIR LE COMPTE DE **BANQUE** DU DÉBITEUR (ART.711 CPC)

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

- SAISIR LES **REVENUS** DU DÉBITEUR

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Initiales:



**METTRE LE CRÉANCIER EN POSSESSION DU BIEN SUIVANT** (art.692);

**Description du bien :**

---



---



---

**Vérification s'il y a déjà une exécution commencée en regard de ce débiteur**

Non Ê l'huissier accepte le mandat

Oui Ê l'huissier refuse le mandat

L'huissier suggère au créancier de transmettre son dossier à l'huissier chargé de l'exécution

Le créancier accepte

Le créancier refuse et choisit de ne pas exercer immédiatement le droit qui résulte du jugement

(article 2924 C.c.Q)

**LORSQUE L'HUISSIER DE JUSTICE ACCEPTE LE MANDAT**

Le créancier remet les sommes nécessaires en acompte/dépôt à l'exécution (art. 680, 2e al.)

à déterminer selon la demande d'exécution \_\_\_\_\_ \$

**DISTRIBUTION DES SOMMES REÇUES, SAISIES OU PRÉLEVÉES**

*Il est expressément convenu de la distribution trimestrielle* suivant l'ordre de collocation par analogie avec les articles 776 Cpc et 2651 C.c.Q., des sommes reçues, saisies ou prélevées.

**Initiales:**



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le créancier reconnaît avoir reçu le feuillet d'informations générales sur la procédure applicable à son dossier.

Faisant suite à notre rencontre/entente en date du \_\_\_\_\_, je comprends que vous désirez retenir nos services professionnels aux fins du dossier indiqué ci-haut et/ou de tous les dossiers qui nous seront remis pour fin d'exécution et de collection sur le terrain et/ou de recherches sont assujetti à des honoraires assumés uniquement par vous et qui ne sont pas réclamés au débiteur et ce incluant toutes vacation à la cour, rédaction de requête, temps horaire et déboursés autres. *De plus, vous comprenez que si le débiteur dépose des actes menant à sa faillite et/ou toutes causes menant à l'arrêt des procédures vous devenez responsable de tous les frais, honoraires, débours de l'huissier.*

Par les présentes, vous autorisez le paiement des frais judiciaires et extrajudiciaires ainsi que tout débours encourus pour le traitement de votre dossier (temps d'huissier sur place, discussions avec le débiteur, etc.) le tout dans l'intérêt d'acquies vos sommes. Les frais seront appliqués à la dette et remboursés par le débiteur à l'exception des frais administratifs.

A ces fins, je renonce aux intérêts des sommes avancées à titre d'avance et fournit les coordonnées de carte bancaire à l'huissier pour le paiement de tous frais, honoraires et débours.

**X Je \_\_\_\_\_ autorise la firme Étude Pietro Macera Inc. de débiter ma carte de crédit advenant le terme du dossier tel que décrit**

### Infos carte crédit du créancier/créancière :

**No. Carte crédit :** \_\_\_\_\_ **Date exp :** \_\_\_\_\_ **Code sécurité :** \_\_\_\_\_

### Modalité de convention :

L'huissier responsable-dossier, c'est-à-dire responsable de rendre les services requis, et ce pour l'ensemble de vos dossiers s'il y a lieu. Le(s) signataires(s) comprend que si des saisies sont tenantes avant l'émission du présent AVEX contre la débitrice actuelle par d'autres huissiers sur le territoire de Québec, mandat est donné à l'huissier Étude Pietro Macera Inc. de reporter l'émission suivant les règlements d'acquies des autres huissiers afin qu'il exécute personnellement le présent AVEX. Le(s) signataire(s) accepte(s) de confirmer les modalités de cette convention de services professionnels et d'honoraires en signant à l'endroit indiqué pour acceptation de cette entente de convention dont aussi sont apposé le(s) initiale(s) sur chacune des pages que les honoraires de gestions et l'administration peuvent varier de 350\$, plus autre frais dont gestion d'échelonnement (75\$), synchronisation de l'expulsion (150\$), suspension de dossier (75\$) et réalisation de fermeture /secrétariat (125\$).

**Initiales:**



À ces fins, je/nous me/nous désiste aux intérêts des sommes remises à titre d'avance et remets le no. de ma carte de crédit au huissier pour le paiement des frais du timbre judiciaire de justice si requis. De plus, 10% de la perception des sommes du dossier seront facturées au créancier pour les frais administratifs. Le(s) signataires autorise l'huissier ces frais et honoraires extrajudiciaires non taxables au débiteur à même les remises m'étant/nous étant dû dans la gestion et l'administration de la dette et de la saisie sachant toutefois que l'huissier devra respecter les exigences de la loi sur l'Administration fiscale, dont l'Art.14 de ladite loi s'il y a lieu.

Le créancier reconnaît que s'il prend de nouvelles ententes avec le débiteur et demande à l'huissier de suspendre ou de mettre fin à l'entente de paiement échelonné, accepté en premier terme de mandat, le créancier sera tenu responsable de manque à gagner du 5% du total de la dette, frais et honoraires inclus de l'huissier. En conséquence, à moins d'un engagement écrit à l'effet contraire, nous ne donnons aucune assurance quant au montant maximal d'honoraires et de déboursés nécessaires pour compléter au dossier et le paiement de nos honoraires et déboursés n'est pas conditionnel au résultat obtenu.

**X Dans le présent dossier, je consens à recevoir les notifications par moyen technologique**

**(Art. 133 C.p.c) à l'adresse courriel suivante :** \_\_\_\_\_

Nous vous remercions de la confiance dont vous nous témoignez et nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Signé et accepté à MONTRÉAL, ce \_\_\_\_\_

Signature de l'huissier de Justice \_\_\_\_\_

Signature du saisissant ou de l'avocat du saisissant \_\_\_\_\_

Initiales:



*Document conçu pour sa clientèle par :*



**ÉTUDE PIETRO MACERA**  
HUISSIER DE JUSTICE



Formulaire approuvé par la  
Chambre des huissiers de justice du Québec

F301 (2015-07-13)  
Convention de services professionnels et d'honoraires selon les instructions du créancier